Avis public

Bécancour

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1756

AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 12 février 2024, le règlement numéro 1756 intitulé : **« Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 670 000 $ pour la réfection de l'aréna Roland-Rheault (Secteur Bécancour) »**.

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter, au terme de la procédure d'enregistrement tenue à cette fin les 27 et 28 février 2024, et par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 4 mars 2024.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 13 mars 2024.

Me Sébastien Rheault
Assistant-greffier de la Ville

Ville de Bécancour
1295, avenue Nicolas-Perrot, Bécancour (Québec) G9H 1A1 | T. : 819 294-6500 | F. : 819 294-6535
becancour@ville.becancour.qc.ca | becancour.net